

Image not found or type unknown



Changement de statut en e.a.r.l. à deux associés.

Par **VAL**, le **27/05/2008** à **10:01**

Je suis actuellement exploitante agricole en société (E.A.R.L) à deux associés(mon époux et moi), 50% 50% . Aujourd'hui, je souhaite travailler à l'extérieur, on me propose un C.D.I à plein temps.

Dois je rester dans l' E.A.R.L si oui avec quel statut? Ou si j'en sors quelles conséquences y aura t'il , quels seront les coûts pour réécrire les nouveaux statuts?

Merci de votre réponse.

VAL